



INFO LOCALE, PRÉVENTION

## COVID 19 : FERMETURE DES ESPACES PUBLICS

Mis en ligne le 23 mars 2020

Depuis le 21 mars et suite à une décision de la Préfecture de Loire-Atlantique, les parcs et jardins publics, la voie verte, les aires de jeux et installations sportives extérieures sont également fermés afin de respecter au mieux le confinement.

Le non-respect de ces dispositions est sanctionné par une **contravention de 135 €**.

Les professionnels travaillant en forêt, le long des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, dans les parcs et jardins publics, les installations sportives de plein air et les aires de jeux, les services de santé et les agents des services publics s'ils circulent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions sont exclus du champ d'application.

**Vous pouvez compter sur la mobilisation de la municipalité et de tous les services de la Ville et du CCAS pour vous accompagner au mieux dans les semaines à venir.**



≡ RETOUR À LA LISTE





**Mairie de Saint-Mars-du-Désert**

1, rue de la Mairie  
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

**Horaires :**

**Lundi > jeudi**

9h00 >12h00 / 13h30 >17h30

**Vendredi**

9h00 >12h00 / 13h30 >17h00

**Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)**

9h00 >12h00